

5 JUILLET 1945

PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION
PREMIER PRESIDENT « OFFICIEL »: ALBERT MONIN

Paul FARENC



Georges BUREAU



CERCLE "AVARICUM"

BOURGES, le 5 Juillet 1945

9 FRANCS

3 FRANCS

Monsieur le Préfet
du département du Cher

B O U R G E S

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'une nouvelle association vient de se créer à Bourges, pour laquelle nous sollicitons de votre haute bienveillance la capacité juridique.

En exécution des termes de la loi du 1er Juillet 1901 sur les Associations, nous vous donnons ci-dessous les déclarations exigées par la dite loi :

- 1°) Le titre de l'association est "CERCLE AVARICUM".
- 2°) Son but, comme l'indique l'article 1er des Statuts, est de procurer aux personnes qui en font partie, les avantages qui résultent des réunions des jeux, et particulièrement du bridge, à l'exclusion des jeux de hasard.
- 3°) Son Siège Social est provisoirement situé dans les salons de l'Hôtel de la Boule d'Or, place Cordaine à Bourges.
- 4°) La composition actuelle de son bureau est la suivante :
Président : Monsieur MONIN Albert, minotier, demeurant au Moulin-le-Roy, Avenue Nationale, à Bourges.
Vice-Président : Monsieur FOUCHER Pierre, industriel, demeurant à Bourges 19, Avenue des Prés-le-Roy.
Secrétaire : Monsieur BUREAU Georges, Ingénieur Électricien à la Sté P. demeurant à Bourges, 109, rue de Mazières.
Trésorier : Monsieur COSSON Maurice, directeur de l'Agence Havas, demeurant à Bourges, 27, rue des Arènes.
Membres : Monsieur BRUN Jacques, Commerçant en charbon, demeurant à Bourges 11, rue Michel Servet.
Monsieur DUBOIS Léon, fabricant de biscuits, demeurant à Bourges 28, bis, rue de Sarrebourg.
Monsieur FARENC Paul, Inspecteur du Travail, demeurant à Bourges rue Blanqui.
Monsieur GAILLARD René, Secrétaire général de la Chambre de Commerce de Bourges, demeurant à Bourges, 3, rue Mac Donald.
Monsieur TAILLEMITTE Jean, représentant en vins, demeurant à Bourges 8, rue Célestin Dupont.

Nous vous prions de trouver ci-joint :

- 1°) Les Statuts de cette association en double exemplaire sur

2°) Un registre aux pages numérotées, destiné à recevoir votre paraphe et à enregistrer les changements éventuels survenant dans la composition du bureau.

En espérant que vous voudrez bien accueillir favorablement notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

LE PRÉSIDENT :